



ÉTUDES DIRIGÉES & RESTAURATION SCOLAIRE

FONCTIONNEMENT ÉTUDES DIRIGÉES

- Les études dirigées fonctionnent de 16h30 à 18h dans chaque école élémentaire.
- Les enfants inscrits ne pourront pas sortir avant la fin de l'activité.
- Elles sont assurées par des enseignants et des intervenants extérieurs qualifiés qui ont pour mission d'accompagner les enfants dans leurs leçons.
- Les parents doivent fournir le goûter.

FONCTIONNEMENT RESTAURATION SCOLAIRE

- Le restaurant scolaire fonctionne de 11h30 à 13h20 dans toutes les écoles élémentaires et maternelles de la ville.
- Les enfants sont accueillis par les animateurs municipaux
- Les inscriptions sont réalisées auprès du service Actions Scolaire et Périscolaire.
- La prestation est facturée au jour de présence.
- En maternelle, les parents doivent indiquer chaque matin si l'enfant déjeune.

Possibilité d'aide sociale aux Soiséens :

Pour faire une demande de réduction, les familles doivent se présenter au service de l'Action Sociale en mairie.

Traitement médical et P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)

- Les parents s'engagent à signaler au service Actions Scolaire et Périscolaire, lors de l'inscription ou en cours d'année scolaire, les enfants atteints de pathologies (allergie ou intolérance alimentaire, asthme...) nécessitant un suivi particulier. Un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) devra être établi ; à défaut les enfants ne pourront être accueillis en restauration. Une trousse à médicaments est à fournir au service de la Restauration Scolaire.
- Si l'enfant doit suivre un traitement médical, les parents doivent remettre l'ordonnance (ou une photocopie) à l'animateur ou à l'ATSEM.
- Toute omission ou fausse déclaration engage la responsabilité des parents en cas de problème.

PERSONNES À CONTACTER

En cas d'incident sur le temps méridien, contacter :

- M. Constans : 06 22 18 05 46
- Mme Aich pour les maternels : 06 23 16 15 29
- Mme Follezou pour les élémentaires : 06 23 16 15 35



Tout changement d'inscription intervenant en cours d'année doit être signalé par écrit au service Actions Scolaire et Périscolaire.

Service Actions Scolaire et Périscolaire

Hôtel de Ville - 2 avenue du Général de Gaulle - CS 30029 - 95230 Soisy-sous-Montmorency

☎ 01 34 05 21 04 / 21 22

✉ scolaire@soisy-sous-montmorency.fr

SOISY-SOUS-MONTMORENCY.FR



Soisy
SOUS-MONTMORENCY